

Plan de Sauvegarde de l'Emploi : Le miroir aux alouettes !

Depuis février 2024, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est en cours à la CCAS. Il impacte l'ensemble de la restauration méridienne. 328 salariés sont menacés par un départ contraint.

Un PSE signé par l'organisation syndicale majoritaire,
Un PSE que Force Ouvrière a refusé de signer.

En voici les raisons !

✚ Une absence de visibilité sur le nombre de salariés :

- qui seront éligibles à la cessation anticipée d'activité (C2A) rémunérée à 100 %, puis à 75 %
- qui *in fine* ne bénéficieront pas du maintien de leur salaire, mais de l'Avenant 3 dont l'allocation est moindre, voire dérisoire....
- qui *in fine* ne pourront pas bénéficier d'une cessation anticipée d'activité, et ce, malgré leur vulnérabilité (en situation de handicap, en longue maladie d'origine professionnelle, en invalidité...) et qui se verront contraints de quitter l'organisme.

FO a proposé l'étendue de la cessation anticipée d'activité à 6 ans (contre 5), ce qui aurait permis de limiter le nombre de ruptures du contrat de travail des salariés de la RM : LA DIRECTION A REFUSÉ.

✚ Un nombre de reclassement interne restreint :

- Un nombre de postes réservés limité à 71,
- Et de surcroît, un accès limité à ces postes qui, selon la direction de la CCAS, nécessitent des qualifications, que soi-disant, les salariés de la RM n'auraient pas !

FO a demandé l'accès aux salariés de la RM à davantage de postes vacants à la CCAS : LA DIRECTION A REFUSÉ

✚ En l'absence d'information sur le socle social des repreneurs des restaurants transférés :

- Quid des avantages sociaux acquis comme l'avantage en nature gaz et électricité et bien d'autres ! A date, nous l'ignorons toujours....

**A ce jour, nous n'avons aucune information de la part de la direction...
Et il aurait fallu en plus signer un « chèque en blanc », les yeux fermés !**

Quel constat aujourd'hui ? Un PSE, véritable miroir aux alouettes !

Un PSE qui s'attaque comme de coutume aux plus vulnérables :

- Les femmes dont les carrières présentent des interruptions de carrière et qui ne peuvent prétendre à un départ en inactivité, (encore moins au titre de la carrière longue), et qui se trouvent écartées de la C2A !
- Les salariés en situation de handicap, en invalidité, atteint de maladies professionnelles...

Une fois de plus, les plus vulnérables sont et seront les plus pénalisés !

Une inégalité de traitement et une application du PSE des plus étranges : certains salariés percevront 100 % de leur salaire et continueront à cotiser pour la retraite, alors que d'autres, contraints d'opter pour l'Avenant 3, devront se contenter d'une allocation avoisinant 1400 euros par mois !

Mais comme toujours, le même refrain nous sera chanté.....La CCAS est un organisme social qui protège ses salariés.

Mais quid de la Convention collective nationale et de ses dispositions protectrices ?

Et quid des valeurs de l'organisme ainsi piétinées ?

NON, Force Ouvrière n'a PAS cautionné, ne cautionne PAS et ne cautionnera PAS ce PSE !

PSE qui est l'aboutissement d'une gestion non maîtrisée par la CCAS. En dépit des nombreuses alertes du personnel de la restauration.

A croire, que depuis des années, tout est mis en œuvre pour détruire la restauration méridienne dans le seul but est de justifier l'irréparable. Une fois de plus, ce sont **les salariés** qui en sont les **premières victimes** en perdant leur emploi.

Encore aujourd'hui, force est de constater que la situation actuelle nous conforte **dans notre décision de ne pas valider et signer ce PSE.**

Car, que dire du cabinet censé reclasser les salariés ? Un cabinet qui force les salariés vers la sortie et encourage, quelles qu'en soient les conséquences, les départs volontaires. Plutôt que de favoriser le maintien en activité à la CCAS.

Des départs volontaires qui, permettront à la CCAS de se targuer de ne faire aucun licenciement économique.

Mais personne n'est dupe, les salariés concernés par le départ, seront confrontés à toutes les difficultés d'une reconversion, face à la précarité du marché de l'emploi !

Pour Force Ouvrière refuser de signer ce PSE, c'est refuser de détruire la restauration méridienne et d'ouvrir la voie à de possible PSE dans d'autres activités de la CCAS (centre de loisirs, centre de santé, etc).